Foire aux questions

Affelnet 6ème

Je ne souhaite pas que mon enfant aille dans son collège de secteur. Que dois-je faire?

Lorsque tu rempliras le volet 2, tu feras une demande de dérogation.
Tu devras cocher pour quel(s) motif(s) tu la demandes et
tu devras transmettre les justificatifs à la direction de l'école.

Je souhaite que mon enfant aille dans un collège privé. Quelles démarches dois-je faire?

Tu dois directement t'adresser au collège privé demandé.
Tant que tu n'as pas de réponse de l'établissement, maintiens ta demande dans un collège public.
Une fois l'inscription dans le collège privé effectuée,
signale-le à la direction de l'école.

Mon enfant ira vivre chez sa marraine qui habite dans une autre commune que celle où je réside. Change-t-il de collège de secteur?

Non, son collège de secteur restera celui où son responsable légal réside officiellement. Tu devras demander une dérogation pour convenance personnelle

J'ai fa'a'amu mon mo'otua depuis qu'il est petit. Ses parents habitent dans une autre commune. Quel est son collège de secteur?

Dans cette situation précise, le collège de secteur est celui
où réside la personne qui a la charge de l'élève. Son collège de secteur est donc celui où tu résides.

Nous déménageons en fin d'année scolaire. dans quel collège mon enfant sera-t-il affecté?

Si tu as déjà un justificatif de domicile, transmets-le à la direction de l'école qui modifiera le collège de secteur.
Si tu ne l'as pas encore, dès son obtention, rapproche-toi de la direction de l'école pour qu'une nouvelle affectation soit prononcée par la DGEE